

Propreté Info Pratique

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le tri, vos déchets...



Le dépôt de déchets sur la voie publique est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

C'est plein ?

- Ce point de tri est plein ? Un autre point de tri à moins de 5 min [ici](#)

Faites le bon geste, pour réduire la taxe sur les ordures ménagères

- Votre déchet est trop volumineux ? Une déchetterie à Neydens en 10 min en voiture.
- Vous jetez des déchets verts ? Pensez compostage.
- Vous jetez un gros carton ? Des bacs à cartons bruns installés en ville.

Toutes les informations sur la déchetterie [ici](#)

Un contact

Container détérioré ? Dépôts sauvages à signaler ? Véhicule mal garé gênant la dépose ou la collecte ? **Contactez le 04 50 35 05 02.**

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

Nous contacter :
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/proprete-et-dechets/proprete/proprete-info-pratique-1102.html>